

# Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 10 octobre 1879

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (234r, 235v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 10 octobre 1879, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (20)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49987>

Copier

## Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 octobre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Fauvety, Charles \(1813-1894\)](#)

Lieu de destination 8, avenue Henri-Barbusse, Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin envoie des adresses à Fauvety. Il lui indique que son article sur la fête est suffisant et qu'il accueillera avec satisfaction sa collaboration au journal *Le Devoir*. Il l'informe qu'il doit, comme lui, publier son catéchisme, dans le journal *Le Devoir* s'il le transforme en revue. Fauvety a exprimé son désaccord avec *Le Devoir* à propos d'articles sur la liberté de réunion et d'association : Godin défend cette liberté. Il transmet ses compliments et ceux de Marie Moret à lui et à madame Fauvety.

Notes Lieu de destination : l'index du registre de correspondance indique « 8 avenue Pereire à Asnières (Seine) » ; l'avenue Pereire d'Asnières-sur-Seine été rebaptisée Henri-Barbusse.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Sur le folio 235v sont copiées la fin de la lettre de Godin à Charles Fauvety du 10 octobre 1879 et la lettre de Godin à Destin Dupuy du 10 octobre 1879.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées [Gariot, Fortunée \(1811-1887\)](#)

Œuvres citées

- Champury (Édouard), « La liberté d'association. III », *Le Devoir*, t. 3, n° 43, 6 juillet 1879, p. 673-676. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/210/80/626/0/0>, consulté le 5 juin 2023]
- Champury (Édouard), « La liberté d'association. Réponse aux objections », *Le Devoir*, t. 3, n° 44, 13 juillet 1879, p. 689-692. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/229/80/626/0/0>, consulté le 5 juin 2023]
- Champury (Édouard), « La liberté d'association », *Le Devoir*, t. 3, n° 41, 22 juin 1879, p. 641-644. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/178/80/626/0/0>, consulté le 4 juin 2023]
- Champury (Édouard), « La liberté d'association », *Le Devoir*, t. 3, n° 42, 29 juin 1879, p. 657-660. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/194/80/626/0/0>, consulté le 4 juin 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

guise de 1877

Mon cher ami,

Je suis en retard de vous  
donner les adresses que vous  
m'avez demandées et que vous  
trouverez ci-jointes.

Notre article sur la fête au  
kin suffisant, il n'y avait pas  
là d'événement autrement  
digne d'attention.

Quant à la collaboration  
que vous me faites espérer  
pour "le Dossin", je l'accuserai  
avec la plus grande satisfaction.  
Comme vous, j'ai  
mon catéchisme à publier  
et peut-être le ferai-je dans

M. Charvot.

mon journal si je le trans-  
forme en revue. Je pourrai  
alors m'entretenir avec vous  
au titre à adopter. Merci,  
en attendant, de vos indica-  
tions.

Vous me dites que vous  
n'êtes pas d'accord avec le  
"Dossin" sur la loi touchant  
les réunions et les associa-  
tions. Je ne puis pas défen-  
dre la forme de ces articles,  
mais quant à la liberté de  
réunion et d'association on  
ne voit pas quel mal  
elles produisent dans les pays  
qui ont l'avantage d'en  
jouir. Je préfère, en ces  
sortes de choses, l'expérience.

Guise 10 juil 79

532

à tous les raisonnements  
du monde. Je ne comprends  
donc pas vos alarmes à ce  
sujet et ne vois pas com-  
ment vous, chez qui le  
sens des mots est si  
précis, pouvez concilier  
ces deux termes : liberté et  
réglementation.

Adieu, je vous prie,  
mon cher ami, pour  
vous et pour Mad<sup>e</sup> Farcy,  
les meilleures sentiments  
de mad<sup>e</sup> Marie et toute  
mon amitié.

Monsieur Dupuy,

Je vous retourne ci-jointe  
la liste que vous m'avez  
fait l'honneur de m'adresser.  
J'y ai ajouté quelques  
noms en remplacement  
de ceux des membres morts  
ou tombés en fuite.

Je vous remercie de  
votre attention et vous  
prie d'agréer, Monsieur,  
l'assurance de mes senti-  
ments dévoués.